DEPARTEMENT DE PARIS

N° 12 - Vendredi 22 décembre 2006

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance des 11 et 12 décembre 2006

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte le mardi 12 décembre à 10 h 30, sous la présidence de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général.

DASES 490 G Budget primitif des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2007.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 490 G.

Il est adopté.

DF - DRH 21 G Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2007.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la lettre rectificative A relative au projet de délibération DF - DRH 21 G.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT demande l'avis de l'Exécutif au sujet de l'amendement n° 2 G déposé par le groupe communiste.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, demande le retrait.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 2 G est retiré.

M. LE PRESIDENT demande l'avis de l'Exécutif au sujet de l'amendement n° 3 G déposé par le groupe communiste.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, demande le retrait.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 3 G est retiré.

M. LE PRESIDENT demande l'avis de l'Exécutif au sujet de l'amendement n° 4 G déposé par le groupe communiste.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, demande le retrait.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 4 G est retiré.

M. LE PRESIDENT demande l'avis de l'Exécutif au sujet de l'amendement n° 5 G déposé par le groupe "Les Verts".

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, demande le retrait.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 5 G est retiré.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 21 G tenant compte de la lettre rectificative A.

Il est adopté.

DF 19 G Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2007.

M. LE PRESIDENT indique que la lettre rectificative n° 1 G concerne les projets de délibération DF 19 G, c'est-à-dire le budget d'investissement et de fonctionnement et DF 20 G, individualisation des autorisations de programme.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la lettre rectificative 1 G.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la lettre rectificative B qui concerne les projets de délibération DF 19 G et DF 20 G.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT demande l'avis de l'Exécutif au sujet de l'amendement n° 6 G déposé par le groupe "Les Verts".

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, émet un avis favorable à l'amendement n° 6 G.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 G.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT demande l'avis de l'Exécutif au sujet de l'amendement n° 7 G déposé par le groupe U.D.F.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, émet un avis défavorable à l'amendement n° 7 G.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. LE PRESIDENT demande l'avis de l'Exécutif au sujet du vœu n° 8 G déposé par le groupe socialiste et radical de gauche.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, émet un avis favorable au vœu n° 8 G.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le vœu n° 8 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 9 G déposé par le groupe "Les Verts"est retiré.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, l'amendement n° 9 G bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le vœu n° 10 G bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 10 G déposé par le groupe "Les Verts" est retiré.

M. LE PRESIDENT demande l'avis de l'Exécutif au sujet sur l'amendement n° 11 G déposé par le groupe "Les Verts".

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, demande le retrait de l'amendement n° 11 G.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 11 G est retiré.

DF 19 G n° 1 : Budget d'investissement du Département de Paris pour 2007.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, mission par mission, puis globalement la section des autorisations de programme.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement la section de règlement.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 19 G n° 1 tenant compte des lettres rectificatives.

Il est adopté.

DF 19 G n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2007.

M. LE PRESIDENT met aux voix, chapitre par chapitre, les dépenses puis les recettes puis globalement le projet de délibération DF 19 G n° 2 tenant compte des lettres rectificatives.

Il est adopté.

DF 20 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif départemental de 2007.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 20 G tenant compte des lettres rectificatives.

Il est adopté.

La séance suspendue à 10 h 40 est reprise à 10 h 45, sous la présidence de Mme STIEVENARD, vice-présidente.

Adoption de comptes rendus.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal intégral de la séance du lundi 25 septembre 2006 qui a été publié au Bulletin départemental officiel ainsi que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 13 novembre 2006 qui a été affiché.

Ils sont adoptés sans observation.

2006, DAJ 22 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres des 20 et 27 novembre 2006.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération DAJ 22 G a fait l'objet d'un amendement n° 12 G déposé par l'Exécutif.

Mme FLAM, rapporteure, indique qu'il s'agit d'un amendement technique.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 22 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2006, DAJ 24 G - Code des marchés publics du 1er août 2006. - Règles relatives aux marchés publics.

Voeu n° 95déposé par Mme GUIROUS-MORIN et les membres du groupe "Les Verts" relatif au nouveau Code des marchés publics et aux modalités de sa mise en œuvre.

Mme GUIROUS-MORIN fait remarquer que le nouveau Code des marchés publics laisse plus de latitude aux services dans le choix de la modalité la mieux adaptée pour la passation des marchés publics.

L'orateur ajoute que ce règlement va favoriser le développement et la reconnaissance du travail des personnes handicapées.

L'orateur relève que la modification de l'article 30 va favoriser les structures d'insertion par l'économique mais que les structures de l'économie solidaire de très petite taille seront exclues de ce dispositif, en effet, rien n'est prévu dans le nouveau Code concernant les très petites entreprises, par conséquent, ce sont les entreprises de proximité et notamment celles du secteur de l'économie solidaire qui sont exclues du nouveau dispositif.

L'orateur souhaite qu'une étude soit faite, par exemple par la Direction des Affaires juridiques, afin de favoriser l'accès aux marchés de la Ville et du Département de Paris à des entreprises de très petite taille.

Mme FLAM, rapporteure, rappelle que la collectivité parisienne accorde depuis 2001 une attention particulière à l'ouverture de sa commande publique, aux P.M.E., aux entreprises d'insertion et aux centres d'aide par le travail.

L'orateur précise que le Code permet désormais d'attribuer au cas par cas des marchés à des entreprises d'insertion sans publicité ni mise en concurrence, en outre, les centres d'aide par le travail et les ateliers protégés peuvent bénéficier maintenant de marchés réservés quel qu'en soit le montant.

L'orateur considère qu'une étude permettant d'étudier les nouvelles possibilités prévues par le Code au bénéfice des entreprises de très petite taille rejoint les préoccupations déjà exprimées par la collectivité parisienne, toutefois, cette étude n'étant pas limitée à un strict aspect juridique mais concernant la politique d'achat de la collectivité parisienne, il semble que la mission achat marché soit la mieux à même de diligenter cette étude.

L'orateur émet un avis favorable à ce vœu.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 95 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 24 G.

Il est adopté.

2006, DDEE 59 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Paris Initiatives Entreprises" (8e) prévoyant l'attribution d'une participation de fonctionnement. - Montant : 170.000 euros.

Mme BERTRAND rappelle que depuis 6 ans le Département de Paris accorde des subventions à cette association dont la mission est d'accompagner la création de très petites entreprises ou de petites entreprises et de structures collectives d'insertion par l'économique au moyen de prêts d'honneur et de garanties de prêts bancaires.

L'orateur ajoute que le Département de Paris est l'un des plus gros contributeurs au fonctionnement de cette association dont elle souligne le sérieux.

L'orateur relève qu'un rapport de l'Inspection générale est en cours sur cette association et qu'elle comprend que l'inquiétude se saisisse de cette association qui a besoin d'un complément de financement pour passer la fin de l'année.

L'orateur indique que le groupe U.D.F. soutiendra cette proposition de 170.000 euros complémentaires. L'orateur souhaite connaître l'état d'avancement du rapport de l'Inspection général concernant cette association.

Mme CATALA s'étonne que la subvention de fonctionnement du département de Paris à cette association soit maintenue au même niveau qu'il y a deux ans et que le rapport de l'Inspection général qui a été déclenchée ne soit pas encore connu, or ce rapport est terminé et il n'est pas critique ou pas sérieusement critique à l'égard du fonctionnement de cette association.

L'orateur rappelle que cette association fonctionne sur la base d'une convention de partenariat avec "France Active Garantie SA" dont le président est M. SAUTTER et il semble étonnant qu'une inspection générale ait été déclenchée sur cette association qui devrait être justement particulièrement suivie par l'Adjoint chargé des Finances.

L'orateur souligne que ce projet ne fait que régulariser l'engagement du Département de Paris à l'égard de "Paris Initiatives Entreprises" qui a obtenu en 2004 et 2005 des résultats tout à fait encourageants.

L'orateur regrette, que s'agissant de l'année 2006, le projet de délibération contient un budget prévisionnel alors que l'année s'achève donc il faudrait peut-être veiller à ce que les projets soient mis à jour.

Mme HIDALGO, rapporteure, rappelle que depuis 6 ans, le Département de Paris accorde à cette association des subventions et que la mission de cette association très importante car elle accompagne la création de petites entreprises, de structures collectives d'insertion par l'économique, au moyen de prêts d'honneur et de garantie de prêts bancaires.

L'orateur relève que Mme CATALA s'étonne d'une Inspection générale, mais la culture politique de la majorité veut que, même si cette association est présidée par Christian SAUTTER, elle soit évaluée et transparente et il est toujours possible de tirer profit des propositions et des suggestions ou des critiques qui peuvent être formulées par l'Inspection générale de la Ville.

L'orateur précise qu'un contrôle est en cours et, dans l'attente de la fin de ce contrôle, la contribution du Département en 2006 a été limitée à une participation au fonctionnement d'un montant de 200.000 euros.

L'orateur annonce que dès que le rapport de l'Inspection sera connu, il sera mis en ligne, comme l'ensemble des rapports de l'Inspection générale, en tenant compte de la question des données à caractère personnel sur lesquelles il n'est pas possible de communiquer.

L'orateur insiste sur le fait que le Département de Paris assure l'essentiel du fonctionnement de cette structure et il est hors de question qu'il s'en retire.

L'orateur précise que Christian SAUTTER étant président de cette association, il n'est pas présent en séance pour des raisons juridiques et qu'elle ne rapporte pas en son nom mais au nom du Département de Paris.

Mme CATALA fait observer que Mme HIDALGO paraît commettre une confusion entre la présidence de Paris Initiative Entreprise qui n'est pas assurée par M. SAUTTER et la présidence du Fonds France Active Garantie qui est bien assurée par M. SAUTTER.

L'orateur constate que la collectivité parisienne soutient, mais sans véritable effort supplémentaire, une association très utile.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 59 G.

Il est adopté.

2006, DDEE 71 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention annuelle de partenariat portant attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'agence de développement économique de Paris "Paris Développement" au titre de l'exercice 2006. - Montant : 250.000 euros.

Mme CATALA s'étonne de ce que la subvention du Département de Paris arrive en fin d'année, alors que cet organisme a fonctionné depuis le début 2006.

L'orateur juge que c'est un mode de fonctionnement qui n'est pas satisfaisant pour les organismes que soutient le Département.

Mme HIDALGO, rapporteure, rappelle que la subvention annuelle de fonctionnement de "Paris Développement", qui est l'agence de développement économique de la Ville et de la C.C.I.P., est de 2,095 millions d'euros.

L'orateur indique qu'elle ne croit pas que "Paris Développement" ait eu des difficultés particulières de fonctionnement. L'orateur ajoute que s'il est possible de faire mieux en ce qui concerne le versement et le vote des subventions, plus tôt dans l'année, cela sera fait.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 71 G.

Il est adopté.

2006, DDEE 44 G - Approbation des modalités de passation des marchés de prestations de formation dispensées par les Ateliers pédagogiques personnalisés. - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec les 6 organismes de formation parisiens qui possèdent le label APP, les marchés correspondants relatifs à l'organisation de formations en faveur des bénéficiaires parisiens du RMI.

Mme CATALA fait remarquer que ce qui semble insatisfaisant dans ce projet de délibération est qu'il concerne 92.000 heures de formation et 650.000 euros, sans que l'on sache combien de stagiaires ont bénéficié de cette formation ni combien ont pu être effectivement réinsérés grâce à ces ateliers pédagogiques personnalisés.

L'orateur souhaiterait connaître le nombre de stagiaires qui ont pu être réinsérés grâce à cette formation.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, indique qu'en 2005, 637 personnes allocataires du R.M.I. ont été accueillies en formation et le taux de réussite, c'est-à-dire le taux de passage dans un emploi, a été de 40 % en un an, ce qui est un résultat tout à fait honorable.

L'orateur précise qu'il s'agit d'une approche où on accompagne chacune de ces personnes qui doutent de leurs capacités tant elles ont subi d'épreuves d'ostracisme, mais quand elles sont prises en main on parvient à des résultats et on "sauve" 40 % d'entre elles.

Mme STIEVENARD, présidente, ajoute que les effectifs des personnes bénéficiaires du R.M.I. sur l'année 2006 diminuent, il s'agit d'une baisse qui est encore légère, mais qui, elle l'espère, se confirmera.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à mainlevée, le projet de délibération DDEE 44 G.

Il est adopté.

2006, DDEE 61 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'Union régionale des entreprises d'insertion d'Ile-de-France une convention visant le développement et la consolidation de l'offre d'insertion sur Paris. - Montant : 40.000 euros.

Mme CATALA indique qu'elle connaît cette association depuis un certain nombre d'années et sait qu'elle est utile.

L'orateur souhaiterait savoir ce qui a provoqué ce déficit brutal d'environ 150.000 euros.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, indique qu'il connaît aussi cette association depuis un certain temps et qu'il apprécie son travail. L'orateur ajoute qu'il compte sur elle pour créer au moins trois nouvelles entreprises d'insertion qui remettent des personnes en grande difficulté au travail, avant qu'elles n'obtiennent des emplois classiques.

L'orateur s'engage à répondre par écrit sur l'origine de ce déficit couvert par un endettement mais reconnaît qu'il ne dispose pas de la réponse pour l'instant.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 61 G.

Il est adopté.

2006, DDEE 83 G - Subvention à l'association "La Clairière" : dispositif de formation au métier d'auxiliaire parentale. - Montant : 6.000 euros.

Mme BAUD souhaiterait connaître la définition qu'a l'Exécutif du métier d'auxiliaire parentale et pourquoi cette orientation est destinée à des femmes de bas niveau de qualification comme cela est précisé dans ce projet de délibération.

L'orateur s'interroge : Qui octroie cette formation et quelles en sont la durée et la forme ? Comment et par qui cette formation est-elle validée ? La Ville de Paris va-t-elle ainsi recruter, par exemple, dans les crèches municipales ce personnel ainsi formé et à quels postes ? Ou ce personnel est-il formé seulement pour "pallier la pénurie de main-d'œuvre, notamment en matière de garde d'enfants, et pour favoriser l'insertion sociale de femmes d'origine étrangère" et seulement réservé aux familles qui n'auraient pas d'autres solutions et, dans ce cas, pour quelle raison ?

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, rappelle que l'association "La Clairière" fait un travail exceptionnel pour faire en sorte que des femmes, souvent des mères de famille issues de l'immigration, puissent réunir les conditions nécessaires pour pouvoir travailler, notamment savoir lire et écrire le français.

L'orateur précise qu'il s'agit d'une formation au métier d'auxiliaire parentale et absolument pas d'une formation au rabais.

L'orateur considère que des personnes qui sont motivées pour intégrer pleinement la société et le monde du travail méritent un coup de main, c'est ce que fait "La Clairière" et ce ne seront pas des auxiliaires parentales aux rabais, elles auront toutes les compétences nécessaires qui seront sanctionnées par des diplômes.

L'orateur estime que c'est grâce à des associations, soutenues par le Département de Paris, comme "La Clairière", que l'on donne leur chance à des personnes tout à fait valables et qui parfois ont beaucoup plus de volonté de travailler, de rendre service à la communauté que des personnes issues de milieux beaucoup plus favorisés.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que tout ce qui peut être fait pour fournir à ces personnes une formation de qualité va dans le bon sens, dans le sens de la reconnaissance d'un vrai métier, précieux pour la société tout entière.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 83 G.

Il est adopté.

2006, DDEE 84 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (8e) prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'incubateur de l'établissement d'enseignement supérieur ADVANCIA. - Montant : 50.000 euros.

Mme GUIROUS-MORIN précise que cet incubateur prépare les entrepreneurs à devenir des chefs d'entreprise et qu'il serait localisé au sein d'ADVANCIA qui n'est autre qu'une "business school" qui dispose déjà parmi ses partenaires, d'une société de capital-risque, donc cette école n'est pas sans moyens et ce financement serait certainement plus utile à d'autres établissements supérieurs de la Capitale, peut-être moins attirants aux yeux du secteur privé.

L'orateur ajoute qu'il est indiqué que 60 % des bénéficiaires de cet incubateur sont des demandeurs d'emploi, certes, mais des demandeurs d'emploi très ciblés, puisque 70 % des bénéficiaires sont issus des grandes écoles (Ecole Polytechnique, E.N.S.A.M., H.E.C., etc.) et 20 % sont des élèves d'ADVANCIA. L'orateur estime qu'ayant déjà bénéficié d'un environnement très favorable, réservé à l'élite républicaine en formation, ces néo-diplômés ne sont pas sans ressources et peuvent s'appuyer sur de forts réseaux personnels, sans oublier ceux mis à disposition par les grandes écoles, au travers des associations d'anciens élèves. L'orateur ajoute qu'alors qu'il est toujours compliqué de trouver des financements pour augmenter l'effort envers les résidents d'hôtels meublés, les bénéficiaires de minima sociaux, les salariés à temps partiel, ou en C.D.D., la collectivité parisienne s'apprête à donner 50.000 euros à une "business school" pour aider des diplômés des grandes écoles à démarrer leur carrière de chefs d'entreprise.

L'orateur indique que son groupe ne pourra que voter contre ce projet de délibération.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, fait observer que pour créer des entreprises, il faut des entrepreneurs et pour créer des entreprises solidaires, il faut des entrepreneurs solidaires donc le fait que l'E.S.S.E.C. ait une formation d'entrepreneurs solidaires où se préparent des jeunes pour ouvrir des entreprises d'insertion, pour travailler dans

l'économie sociale et solidaire, serait condamnable.

L'orateur rappelle qu'ADVANCIA est soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris qui, par ailleurs, soutient pour un tiers "Paris développement" qui a un impact positif sur l'emploi parisien, donc le fait de travailler avec la Chambre de Commerce n'a rien de choquant.

L'orateur précise que dans ce projet l'argent du contribuable parisien permettra d'aider des jeunes issus de la diversité à créer leur entreprise.

L'orateur insiste sur le fait qu'un tiers des créateurs d'entreprise sont des créatrices d'entreprise et ne voit aucune raison pour laquelle il n'y aurait pas autant de femmes créatrices d'entreprise que d'hommes créateurs d'entreprise.

L'orateur considère que ce projet de délibération est un moyen de lutter contre les discriminations, dans un domaine particulier qui est la création d'entreprises.

L'orateur espère que le vote négatif du groupe « Les Verts » va devenir une abstention.

Mme GUIROUS-MORIN propose une abstention sur ce projet de délibération mais se déclare défavorable à ce que la collectivité parisienne soutienne des formations pour des jeunes qui sont déjà largement munis, alors qu'elle ne trouve pas d'argent pour des jeunes qui sont vraiment démunis.

Mme STIEVENARD, présidente, fait remarquer que, quand on connaît la structure du chômage parisien, on s'aperçoit qu'un quand nombre de personnes diplômées, voire très diplômées sont concernées et c'est aussi vrai pour une partie des personnes bénéficiaires du R.M.I.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 84 G.

Il est adopté.

2006, DDEE 85 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer des conventions avec COOPANAME et les associations FINANSOL, SOS Insertion et Alternatives et Consommer Autrement, en vue d'assurer le développement à Paris de l'économie solidaire. - Montant total : 190.000 euros.

2006, DDEE 86 G - Programme départemental d'Aide à l'Emploi 2006-2007 : approbation des marchés relatifs aux formations dans le secteur des services au domicile des personnes.

Mme CAPELLE rappelle qu'en matière d'emplois de service au domicile des personnes, la formation est évidemment essentielle et permet de faire revenir vers l'emploi nombre de personnes à faible qualification professionnelle, toutefois, les élus du MRC ont avancé d'autres propositions dans le cadre du Schéma régional de développement économique.

L'orateur indique que de la même façon qu'il existe des agences pour des secteurs d'activité bien particuliers, il serait intéressant de créer des agences pour les secteurs que la Ville souhaite développer dont font partie les services à domicile, ainsi, une agence publique municipale, ouverte au secteur privé et pilotée par la Ville de Paris, pourrait donner de la visibilité et servir de plate-forme de rencontre de l'offre et de la demande aux services de proximité, qui tardent à se développer véritablement malgré la demande.

L'orateur estime que la création de cette agence permettrait de confronter l'offre et la demande dans le secteur des services de proximité où le S.R.D.E. table sur 16.000 emplois créés à l'échelle de la Région. L'orateur ajoute que la Ville s'inscrirait ainsi dans une optique de créativité d'emploi et non plus d'accompagnement de la formation des personnes, ce qui est toujours préférable.

L'orateur rappelle l'importance de l'aide à domicile. L'orateur souligne que les aides ménagères du C.A.S. ne sont pas assez nombreuses et que les particuliers demandeurs doivent recourir aux personnels fournis par les associations, or, celles-ci sont surchargées de demandes et peinent à trouver du personnel. L'orateur considère qu'il y a un gisement d'emplois à exploiter et qu'il faut s'en donner les moyens.

Mme GUIROUS-MORIN se déclare favorable à la mise en œuvre d'une politique

qui va favoriser l'insertion des personnes et permettre la formation de personnel peu qualifié.

L'orateur estime que cela permettra de répondre à une forte demande alors qu'une forte pénurie de main d'œuvre existe, et de fournir de l'emploi à des personnels peu qualifiés qui seront formés pour qu'ils puissent accéder à ce type de poste.

L'orateur indique que l'insertion n'est que l'une des facettes du projet d'une économie solidaire et que celle-ci ne peut pas être un des maillons qui font tenir la chaîne du libéralisme.

L'orateur ajoute que mettre un peu de social dans la logique libérale n'est pas promouvoir l'économie solidaire, c'est faire de l'économie solidaire un coquillage dans lequel le bernard-l'ermite du libéralisme peut se déplacer, c'est faire du social libéralisme.

L'orateur considère que voter le versement de subventions disparates, agréger dans un même rapport l'insertion et commerce équitable, n'est pas proposer un plan de développement de l'entreprenariat solidaire, c'est maintenir la Collectivité parisienne dans un rôle de guichet et les associations dans une position de dépendance.

L'orateur ajoute que l'économie solidaire doit être le creuset de nouvelles formules pour l'entreprise et la porte ouverte sur des garanties inconditionnelles, permettant à tout citoyen de vivre dignement en faisant des projets, en particulier pour la production de biens relationnels locaux.

L'orateur rappelle qu'avec l'organisation de trois rencontres de l'économie sociale et solidaire à Paris, en 2003, 2004 et 2005 elle pensait avoir fait œuvre de pédagogie mais elle attend toujours le Plan départemental de l'économie sociale et solidaire, fruit du travail entrepris au printemps 2006, dans le cadre de ces trois réunions publiques et qui a été annoncé.

L'orateur indique que l'économie solidaire vise à créer une alternative à la centrifugeuse libérale en pensant le développement autrement qu'à travers le prisme de la productivité, de la croissance et de la prédation des ressources, cette économie territorialisée est une économie de la participation démocratique, du partage des fruits du travail, du lien social, du développement local, de la convivialité, une économie qui soit basée sur la coopération, le vivre ensemble et pas la concurrence et la compétitivité.

L'orateur estime que les différents rapports présentés aujourd'hui ne représentent pas le choix de cette économie mais l'expression d'une résignation à la nature globalement libérale du système économique actuel et donc une politique de replâtrage alors qu'une majorité de gauche devrait soutenir une politique de transformation.

Mme BAUD indique à M. SAUTTER que sa question relative au projet de délibération DDEE 83 G concernait la validation officielle de la formation dispensée par cette association et l'emploi, après, des personnes ainsi reconnues et notamment dans les structures de la Ville.

L'orateur estime qu'en effet, si la Ville les emploie, c'est un signe de valorisation de la formation dispensée par cette association. L'orateur considère que l'opposition faite par M. SAUTTER entre la serviabilité qui serait plus importante chez les gens des milieux défavorisés que parmi ceux des milieux favorisés, est sans fondement et complètement hors sujet.

L'orateur rappelle que le projet de délibération DDEE 86 G qui vise à proposer à des stagiaires, des "rmistes", des demandeurs d'emploi, des formations pouvant leur permettre non seulement de trouver un emploi, mais en plus d'obtenir un diplôme d'Etat ne peut avoir bien entendu que son approbation.

L'orateur estime que le métier d'assistante de vie doit être développé et valorisé car dans le futur les personnes âgées auront de plus en plus besoin d'aide et il est positif de leur proposer ainsi un maintien à domicile.

L'orateur s'interroge au regard des résultats en terme d'embauche à la sortie en effet, pour l'année 2005 : 428 stagiaires et seulement 47 % qui ont retrouvé un emploi, dont seulement 60 % en C.D.I. dans des domaines où pourtant la pénurie est réelle et depuis des années.

L'orateur souhaiterait connaître les raisons de ces déficits en termes d'embauche alors que l'on connaît la pénurie dans ce domaine.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, indique à Mme CAPELLE qu'elle a tout à fait raison d'insister sur le fait que les services aux personnes sont un domaine d'avenir et qu'en la matière Paris est en retard par rapport à ce qui serait nécessaire pour assurer une qualité de vie suffisante aux Parisiens.

L'orateur ajoute que ceux qui ont des moyens financiers importants peuvent se faire aider et en plus ils bénéficient, ce qui est tout

à fait paradoxal, d'une réduction d'impôts sur le revenu de 50 %, donc la moitié de la population qui ne paye pas d'impôts sur le revenu, paye deux fois plus cher que ceux qui en payent, ce qui est tout de même paradoxal.

L'orateur rappelle que l'Exécutif a la volonté de développer les services à la personne et d'en faire un domaine où des personnes qui disposent d'habileté, et pas forcément de diplômes, puissent trouver leur place dans la société.

L'orateur fait remarquer qu'il existe une agence nationale dans ce domaine et que l'essentiel n'est pas de créer de nouvelles structures pour répondre à de nouveaux problèmes mais de faire travailler en réseau tous ceux qui ont des compétences en la matière, notamment les Maisons du développement économique et de l'emploi.

L'orateur indique à Mme GUIROUS-MORIN qu'en effet l'insertion par l'économique n'est pas l'alpha et l'oméga de l'économie solidaire. L'orateur rappelle que l'économie sociale et solidaire remonte à un siècle et demi lorsque l'économie sociale, les associations, les mutuelles et les coopératives ont été créées pour lutter contre la première révolution industrielle qui avait tendance à parcelliser, fragiliser le travail et exploiter les gens.

L'orateur ajoute qu'actuellement a lieu une sorte de rebond de cette volonté de travailler autrement, de décider autrement, de consommer autrement. L'orateur se déclare en accord avec Mme GUIROUS-MORIN sur le fait qu'à côté de l'économie capitaliste, de l'économie administrée, qui dans un certain nombre de domaines n'a pas donné preuve d'une très grande efficacité, il y a besoin de développer un tiers secteur qui s'appelle l'économie solidaire.

L'orateur indique que lors des trois réunions sur le sujet, le nouveau champ en devenir de l'économie solidaire a été mieux cerné quoique les concepts en demeurent encore un peu flous.

L'orateur fait remarquer qu'à la demande du groupe "Les Verts" il a inscrit dans le budget de 2006, 200.000 euros, et cette somme a été reconduite en 2007, et que sont regroupés dans un projet de délibération unique un certain nombre d'actions, de projets qui paraissent importants et qui sont significatifs dans une approche un peu pragmatique de démarches d'économie solidaire.

L'orateur mentionne l'insertion par l'activité économique mais aussi le soutien au 3e Forum du commerce équitable qui va se tenir à Paris dans le 19e arrondissement au printemps 2007, le soutien à l'association "Finansol" dont la vocation est de développer la finance solidaire, c'est-à-dire de développer une épargne dont la majeure partie est investie dans des conditions classiques mais où 5 à 10 % sont investis dans des entreprises solidaires.

L'orateur ajoute que depuis 2001 l'Exécutif a aidé à la création de la coopération "Coopaname" ainsi qu'à celle de l'"Astrolabe", qui est une coopérative d'activité et d'emploi, et l'ambition est de créer cinq nouvelles coopératives en 2007.

L'orateur indique à Mme BAUD que si son souci était d'amener des personnes en difficulté au passage de diplôme d'Etat et que ceci puisse favoriser leur recrutement par la Ville, il est absolument d'accord avec elle.

L'orateur ajoute que Mme BAUD s'interroge sur le taux de réussite, 47 %, à l'issue de la formation, mais que les résultats doivent être appréhendés en fonction des publics concernés et il s'agit, ici, de personnes qui sont en difficulté, de titulaires du R.M.I. ou de jeunes qui sont suivis par les missions locales, donc 47 % est un résultat tout à fait significatif. L'orateur espère que dans ces 47 % il y ait le maximum de contrats à durée indéterminée. L'orateur rappelle que pour le "Forum Paris pour l'emploi", en 2005, ce sont 5.300 emplois qui ont été ainsi pourvus dont plus de 60 % en contrats à durée indéterminée.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 85 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 86 G.

Il est adopté.

2006, DASES 481 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5.000 euros à l'association "Prévention Santé" dont le siège social est situé 31-33, rue de la Folie Régnault (11e).

Mme DUBARRY souligne que cette association connaît des difficultés financières assez importantes qui l'obligent à fusionner avec une plus grosse association, "Coeur des Haltes".

L'orateur ajoute qu'il s'agit de mettre en place un dispositif pour les jeunes mineurs en errance aux abords et dans la gare du Nord.

L'orateur fait observer qu'il y a déjà une équipe de prévention spécialisée qui travaille sur ce secteur auprès des jeunes en errance "Arc 75". L'orateur indique qu'elle ne voit pas bien la différence entre le projet de "Prévention Santé" et le travail qui est réalisé en ce moment que ce soit par les autres associations ou par le club de prévention.

L'orateur ajoute que sur ce projet la municipalité du 10e, en tout cas les élus en charge de la toxicomanie dans le 10e arrondissement n'ont pas été consultés.

L'orateur considère qu'il n'existe pas de complémentarité avec les projets existants et le regrette d'autant plus que cette association a fait partie du réseau mis en place dans le 10e arrondissement.

L'"orateur regrette également que de plus en plus de petites associations qui travaillent autour des questions des toxicomanies connaissent des difficultés financières importantes, que la Ville ou le Département ne peuvent résorber à eux seuls, ce qui provoque une disparition de ces petites associations au profit de beaucoup plus grosses structures, ce qui en termes de mises en réseau peut poser un certain nombre de problèmes.

M. LHOSTIS, rapporteur, fait remarquer que l'intervention associative dans les gares pour les populations en errance, pour les populations usagères de drogues est indispensable et qu'elle doit être effectivement coordonnée.

L'orateur ajoute que la modernisation des gares de l'Est et du Nord amène la S.N.C.F. à mettre les personnes plutôt hors de l'enceinte de la gare.

L'orateur indique qu'il a rencontré des représentants de la SNCF pour les entretenir de la préoccupation globale de la collectivité parisienne, qui ne touche pas seulement le 10e arrondissement mais aussi les arrondissements limitrophes des 18e et 19e, et qu'il a été convenu que cette société ne pouvait pas se dégager de ses responsabilités en renvoyant à l'extérieur des gares les difficultés et qu'il fallait qu'elle travaille avec la collectivité parisienne.

L'orateur se félicite de ce contact avec la S.N.C.F. qui a décidé de travailler avec la collectivité parisienne sur ces problématiques.

L'orateur suggère à Mme DUBARRY compte tenu des missions qui sont les siennes, de se rapprocher du maire du 10e qui l'associera étroitement à cette action.

L'orateur considère que les petites associations sont plus fragiles que les autres et il est donc intéressant que, sans absorption, il y ait plutôt un adossement sur la professionnalité d'associations plus importantes.

L'orateur estime qu'il faut gérer ensemble les populations en détresse des gares du Nord et de l'Est et c'est l'engagement qui a été pris par la S.N.C.F.

L'orateur propose à l'Assemblée de voter cette subvention.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 481 G.

Il est adopté.

2006, DASES 398 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant à la convention pluriannuelle de fonctionnement du 10 décembre 2005 avec l'association "Coordination Toxicomanies" sise 87, rue Marcadet (18e), pour la coordination des actions de médiation concernant les problèmes liés aux drogues dans les 18e et 19e arrondissements.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement 13 G déposé par l'Exécutif.

Mme DUBARRY estime que cet amendement technique répond en partie à ses interrogations et aux problèmes qu'elle vient d'évoquer au sujet de la toxicomanie dans le 10e arrondissement.

L'orateur rappelle qu'elle a demandé à plusieurs reprises à ce que "Coordination Toxicomanies" voie son périmètre élargi, ce qui a été fait, mais "Coordination Toxicomanies" commençait à intervenir dans le 10e arrondissement, sans que la municipalité du 10e arrondissement en soit prévenue.

L'orateur fait remarquer que par cet amendement technique, les choses sont claires, en effet le territoire d'intervention de "Coordination Toxicomanies" porte

également sur les quartiers de Stalingrad et de la Chapelle et donc concerne le 10e arrondissement.

L'orateur se déclare très satisfaite du dépôt de cet amendement.

M. LHOSTIS, rapporteur, indique que Mme DUBARRY le souhaitait et qu'en conséquence il l'a fait.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 13 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération 398 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2006, DASES 501 G - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 5.000 euros à l'association "Ligue des droits de l'Homme", 138, rue Marcadet (18e) pour son action en faveur des expulsés de Cachan.

Mme KOMITÈS rappelle que le 17 août dernier, le ministre de l'Intérieur décidait d'évacuer le bâtiment du C.R.O.U.S. à Cachan et qu'aucun dispositif d'accueil et de relogement pour ces familles n'avait été prévu.

L'orateur rappelle que lors du Conseil de Paris du mois d'octobre, un vœu déposé par le groupe "Les Verts" avait été adopté visant à attribuer une subvention d'urgence aux familles regroupées dans le gymnase, d'un montant de 15.000 euros, via la ligue des Droits de l'Homme.

L'orateur fait remarquer que l'évacuation du gymnase n'a pas fait disparaître les besoins ; elle les a déplacés et a rendu beaucoup plus compliquées l'identification et l'attribution des aides par les associations du collectif de soutien.

L'orateur ajoute que l'urgence, après le relogement des familles aux quatre coins de l'Ile-de-France, était surtout de permettre aux personnes qui travaillaient de se rendre sur leur lieu de travail et le collectif de soutien a proposé de prendre en charge le coût des titres de transport, soit environ 5.000 euros pour deux mois.

L'orateur se félicite que la Ville, outre les propositions faites en matière de logement via l'O.P.A.C., notamment dans le Val-de-Marne, s'apprête à voter les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense.

L'orateur insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier qu'au moment du relogement définitif des familles, celles-ci vont avoir des besoins liés à leur installation, en effet, la plupart des familles ont tout perdu au moment de leur expulsion et le Tribunal administratif les a déboutées de leur recours pour récupérer les biens confisqués lors de l'évacuation du squat.

L'orateur souhaite que la collectivité parisienne, sur la base des demandes précises qui pourraient être formulées, via les membres du collectif de soutien, reste fidèle à son engagement de soutenir les familles à la hauteur du montant qui avait été précisé dans le vœu déposé au mois d'octobre.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, rappelle que la Ville de Paris s'est engagée en faveur des expulsés de Cachan et que le Maire avait saisi le Premier Ministre, lui demandant d'intervenir en faveur d'une utilisation temporaire des locaux de Limeil-Brévannes, cela n'a pas eu de suite mais dix ménages ont été relogés grâce à l'O.P.A.C. et une quarantaine de familles est hébergée dans des hôtels parisiens, par ailleurs le Département était intervenu dans le cadre du dépistage de tuberculose.

L'orateur ajoute qu'une subvention avait été proposée au regard des éléments qui ont été fournis par la ligue des Droits de l'Homme.

L'orateur annonce que pourra être étudiée, en 2007, la possibilité d'un complément à cette subvention, en fonction des actions qui seront réellement conduites.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 501 G.

Il est adopté.

2006, DU 11 G - Autorisation de verser une subvention à l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France. - Montant : 2.163.535 euros.

M. DAGUENET indique que son groupe votera ce projet de délibération visant à verser une subvention à l'établissement foncier d'Ile-de-France dans l'attente de la perception de la taxe spéciale d'équipement.

L'orateur rappelle que les élus communistes expriment leur intérêt pour ce nouveau dispositif qui va donner aux élus les moyens pour mener à bien leurs ambitions régionales, à un moment où la spéculation immobilière bat tous les records et met à mal les politiques poursuivies au niveau local.

L'orateur souligne que l'objectif du S.D.R.I.F. est d'atteindre un rythme de construction de 60.000 logements par an et de porter la part du logement social à 30 % pour Paris et la zone dense.

L'orateur ajoute que l'agence foncière devra jouer un rôle de facilitateur pour participer et pour préparer des opérations publiques d'aménagement, ainsi, les collectivités pourront être plus efficaces, dégager du foncier et cela à un coût compatible avec l'équilibre des opérations.

L'orateur considère que si cette agence perçoit une ressource propre, en même temps, il y a besoin de dégager d'autres ressources et l''État doit apporter davantage sa part, en reversant, par exemple, la totalité du fonds d'aménagement pour la Région Ile-de-France. L'orateur ajoute que l'Etat doit à la Région à ce sujet 150 millions d'euros.

M. CAFFET, rapporteur, fait observer que c'est effectivement un événement important que la création de cet établissement public auquel cinq Départements de la région Ile-de-France participent.

L'orateur rappelle qu'il a été installé la semaine dernière par le Préfet de Région et qu'il réunira son deuxième conseil d'administration le 22 décembre et que sera alors voté le budget de cet établissement public. L'orateur précise que c'est sur la base de ce montant, plafonné à 20 euros par habitant mais il y a un peu plus de 7 millions d'habitants dans les cinq départements, que les services fiscaux appliqueront la T.S.E. en la répartissant, comme le prévoit la loi, entre les principales taxes : la taxe foncière sur le bâti, sur le non bâti, la T.H. et la T.P., donc l'E.P.F.R. devrait être doté, dès les premiers mois de 2007, d'une manne financière relativement importante lui permettant de se lancer très rapidement dans les premières opérations.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 11 G.

Il est adopté.

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Commission départementale de l'emploi et de l'insertion de Paris (R. 16 G) :

- M. René **LE GOFF.**

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (R. 17 G) :

- Mme Colombe **BROSSEL.**

Comité régional pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (R. 18 G) :

Titulaire :

- Mme Khédija **BOURCART ;**

Suppléante :

- Mme Anne **HIDALGO.**

Société anonyme d'HLM "La Résidence urbaine de France" (R. 19 G) :

- M. Daniel **MARCOVITCH** en remplacement de Mme Frédérique **CALANDRA**, désignée les 12 et 13 décembre 2005, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2006, R. 16 G à R. 19 G).

Clôture de la séance.

(La séance est levée à 12 h 05).

Votes spécifiques.

M. LE MAIRE DE PARIS
Jean-Pierre CAFFET
Dominique BERTINOTTI
Jean-Yves MANO
Denis BAUPIN
Pierre MANSAT
Françoise de PANAFIEU
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Roger MADEC

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 7 G.

Mireille FLAM
Lyne COHEN-SOLAL
Isabelle GUIROUS-MORIN
René LE GOFF
Geneviève BERTRAND

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 59 G.

Michel CHARZAT
Christian SAUTTER
Jean-Bernard BROS
Lyne COHEN-SOLAL
Danièle AUFFRAY
Isabelle GUIROUS-MORIN
Jeanne CHABAUD
Danièle GIAZZI
René LE GOFF
Eric HELARD

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 71 G.

Alain MORELL
Gérard REY
Nicole AZZARO
Anne HIDALGO
René LE GOFF
Gilles ALAYRAC
Marie-France GOURIOU
Christophe NAJDOVSKI
Colombe BROSSEL
Laurence DOUVIN
Jacques DAGUENET
Nicole BORVO
Dominique BAUD

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 28 G.

Christian LE ROUX

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 61 G.

Jean-Yves MANO
Marie-France GOURIOU
Halima JEMNI
Isabelle GUIROUS-MORIN
Clémentine AUTAIN
Roxane DECORTE
Jean TIBERI

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 21 G.

Françoise FORETTE

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 478 G.

Anne HIDALGO
Claude DARGENT
Pierre CASTAGNOU
René DUTREY
Liliane CAPELLE
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Jean-Louis ARAJOL
Jean VUILLERMOZ

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH-DASES 7 G.

Daniel MARCOVITCH

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH-DASES 8 G.

Jean-Pierre CAFFET
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Pierre MANSAT
François LEBEL
Claire de CLERMONT-TONNERRE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 8 G.

Membres présents :

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, Mme Edwige ANTIER, M. Jean-Louis ARAJOL, M. David ASSOULINE, Mme Marie-Thérèse ATALLAH, Mme Danièle AUFFRAY, Mme Clémentine AUTAIN, M. Jean-Yves AUTEXIER, M. Eric AZIÈRE, Mme Nicole AZZARO, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, Mme Véronique BALDINI, Mme Violette BARANDA, M. Jean-Charles BARDON, M. Didier BARIANI, Mme Corine BARLIS, Mme Dominique BAUD, M. Denis BAUPIN, M. Jean-Pierre BECHTER, Mme Geneviève BELLENGER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, M. Jean-François BLET, M. Serge BLISKO, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Nicole BORVO, Mme Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSSEL, M. Michel BULTÉ, M. Christian CABROL, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Liliane CAPELLE, M. Christophe CARESCHE, M. Pierre CASTAGNOU, Mme Nicole CATALA, Mme Jeanne CHABAUD, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, M. Xavier CHINAUD, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, M. Jacques DAGUENET, M. Claude DARGENT, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, M. Laurent DOMINATI, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Melle Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Martine DURLACH, M. René DUTREY, M. José ESPINOSA, M. Eric FERRAND, Mme Mireille FLAM, M. François FLORES, Mme Françoise FORETTE, Mme Elisabeth de FRESQUET, M. Yves GALLAND, M. René GALY-DEJEAN, M. Gilbert GANTIER, M. Sylvain GAREL, M. Pierre GATIGNON, Mme Catherine GÉGOUT, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, Mme Marie-France GOURIOU, Mme Moïra GUILMART, Mme Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Danièle HOFFMAN-RISPAL, Mme Halima JEMNI, Mme Anne KALCK, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Brigitte KUSTER, M. Philippe LAFAY, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Anne-Christine LANG, Mme Elisabeth LARRIEU, M. Alain LE GARREC, M. René LE GOFF, M. Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, M. Gérard LEBAN, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Christophe LEKIEFFRE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, Mme Brigitte MARIANI, Mme Géraldine MARTIANO, Mme Sandrine MAZETIER, M. Alain MORELL, M. Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Jean-François PERNIN, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Cécile RENSON, M. Gérard REY, Mme Hélène RIMBERT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

M. François ASSELINEAU, M. Edouard BALLADUR, M. Jack-Yves BOHBOT, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jean-Pierre FRÉMONT, M. Alexandre GALDIN, Mme Annick LEPETIT, Mme Laëtitia LOUIS, Mme Marie-Pierre MARTINET, Mme Sophie MEYNAUD, M. Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, M. Bernard PONS, M. Jacques TOUBON.

Table des matières

DASES 490 G Budget primitif des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2007. 2

DF - DRH 21 G Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2007..... 2

DF 19 G Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2007. 2

DF 19 G n° 1 : Budget d'investissement du Département de Paris pour 2007. 3

DF 19 G n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2007. 3

DF 20 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif 3

Adoption de comptes rendus. 3

2006, DAJ 22 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres des 20 et 27 novembre 2006. 3

2006, DAJ 24 G - Code des marchés publics du 1er août 2006. - Règles relatives aux marchés publics. 4

Voeu n° 95déposé par Mme GUIROUS-MORIN et les membres du groupe "Les Verts" relatif au nouveau Code des marchés publics et aux modalités de sa mise en œuvre..... 4

2006, DDEE 59 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Paris Initiatives Entreprises" (8e) prévoyant l'attribution d'une participation de fonctionnement. - Montant : 170.000 euros. 4

2006, DDEE 71 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention annuelle de partenariat portant attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'agence de développement économique de Paris "Paris Développement" au titre de l'exercice 2006. - Montant : 250.000 euros.. 5

2006, DDEE 44 G - Approbation des modalités de passation des marchés de prestations de formation dispensées par les Ateliers pédagogiques personnalisés. - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec les 6 organismes de formation parisiens qui possèdent le label APP, les marchés correspondants relatifs à l'organisation de formations en faveur des bénéficiaires parisiens du RMI. 6

2006, DDEE 61 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'Union régionale des entreprises d'insertion d'Ile-de-France une convention visant le développement et la consolidation de l'offre d'insertion sur Paris. - Montant : 40.000 euros. 6

2006, DDEE 83 G - Subvention à l'association "La Clairière" : dispositif de formation au métier d'auxiliaire parentale. - Montant : 6.000 euros. 6

2006, DDEE 84 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (8e) prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'incubateur de l'établissement d'enseignement supérieur ADVANCIA. - Montant : 50.000 euros..... 7

2006, DDEE 85 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer des conventions avec COOPANAME et les associations FINANSOL, SOS Insertion et Alternatives et Consommer Autrement, en vue d'assurer le développement à Paris de l'économie solidaire. - Montant total : 190.000 euros..... 8

2006, DDEE 86 G - Programme départemental d'Aide à l'Emploi 2006-2007 : approbation des marchés relatifs aux formations dans le secteur des services au domicile des personnes. 8

2006, DASES 481 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5.000 euros à l'association "Prévention Santé" dont le siège social est situé 31-33, rue de la Folie Régnault (11e). 10

2006, DASES 398 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant à la convention pluriannuelle de fonctionnement du 10 décembre 2005 avec l'association "Coordination Toxicomanies" sise 87, rue Marcadet (18e), pour la coordination des actions de médiation concernant les problèmes liés aux drogues dans les 18e et 19e arrondissements. 11

2006, DASES 501 G - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 5.000 euros à l'association "Ligue des droits de l'Homme", 138, rue Marcadet (18e) pour son action en faveur des expulsés de Cachan. 12

2006, DU 11 G - Autorisation de verser une subvention à l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France. - Montant : 2.163.535 euros..... 12

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 13

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. 13

Clôture de la séance. 14

Votes spécifiques. 15

Membres présents : 17

Excusés : 17